RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TROPHEE DAMIEN PIERSON 2020

Article 1 : Présentation

Le Cercle d'Echecs de Courbevoie organise le trophée Damien Pierson 2020 le samedi 7 mars 2020.

Lieu des rencontres : 48 rue de Colombes, 92400 Courbevoie.

Ce trophée est ouvert à tout membre du Cercle d'Echecs de Courbevoie, de la catégorie petit poussin à la catégorie minime, licencié A ou B, à jour de sa cotisation.

Le nombre de participants est limité à 40, retenus dans l'ordre d'inscription.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles qu'adoptées par son 88ème Congrès qui s'est tenu à Antalya (Turquie) [en octobre 2017]. Ces Règles du Jeu d'Échecs sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018. En cas de litige la version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs.

L'article A.4 de l'annexe A sur les Echecs Rapides du Livre de l'Arbitre s'applique.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE).

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir un des arbitres au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

La cadence est de quinze minutes avec un incrément de dix secondes par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : **samedi 7 mars 2020 à partir de 9h00**
Clôture des inscriptions : **jeudi 5 mars 2020**
Affichage des appariements à **9h15**.

Dates et horaires des rondes :

- 1ère ronde, début à 9h30,
- 2ème ronde, début à 10h15,
- 3ème ronde, début à 11h,
- 4ème ronde, début à 11h45,
- 5ème ronde, début à 13h30,
- 6ème ronde, début à 14h15,
- 7ème ronde, début à 15h

Cérémonie de remise des prix **en juin, à l'Espace Gaultier**

Tout joueur se présentant après 9h15 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 : Droits d'inscription

Néant.

Article 6 : Prix

Liste des prix

- 1er au classement général : Trophée Damien Pierson
- 2ème au classement général : coupe
- 3ème au classement général : coupe
- 1er minime : coupe
- 1er benjamin(e) : coupe
- 1er pupille : coupe
- 1er poussin(ne) : coupe
- 1er petit(e) poussin(e) : coupe

Cumul des prix

Les prix au classement général et par catégorie d'âge ne sont pas cumulables.

Attribution des prix

Les prix sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Article 7 : Classement

Classement des ex-æquo : il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 0,5, perte = 0).

Les départages successifs sont le nombre de parties gagnées puis le Buchholz tronqué[1] puis le Sonneborn-Berger[2].

Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de dix minutes de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant trois forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler un des arbitres en précisant ses nom et prénom.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 10 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

---

[1] somme des scores ajustés des adversaires du joueur diminuée du plus mauvais score ajusté des adversaires

[2] somme des points des adversaires que le joueur a battu, et demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé

Article 11 : Divers

Téléphones et moyens électroniques de communication

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans la salle de jeu, le joueur en question perd la partie. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Triche

Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre.

Comportement

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Toute dégradation entrainera une exclusion.

Tout manquement à la Charte du Joueur d'Echecs peut être sanctionné.

Vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

La salle de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, l'espace fumeur, la buvette. Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation.

Un joueur forfait non excusé (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Zones fumeurs

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés Comme zones non-fumeurs par les responsables de la sécurité du site.

Analyse des parties

Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu.
Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Joueurs mineurs

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité d'un accompagnateur désigné par les responsables légaux lors du pointage.

Article 12 : Arbitres

Les arbitres sont les suivants :

- Yves Delplace (AFC),
- Didier Hofmann (AFC).

Article 15 : Photographies

Les participants acceptent d'être photographiés et/ou filmés lors d'un reportage photos et/ou vidéo et autorisent l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la ville de Courbevoie, du département des Hauts-de-Seine, de la Fédération Française des Echecs, de la Ligue d'Ile de France, du Comité départemental des Hauts-de-Seine, du Cercle d'Echecs de Courbevoie, dans le cadre de leurs actions de communication, pour une durée indéterminée.

Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les deux premières minutes de la ronde.

Article 16 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre L'Organisateur